

Délibération n° 25-021

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

24 février 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à 14 heures
Le centre communal d'action sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 10 février 2025.

Objet de la délibération

Modification de la délibération
n° 23-075 du 26 juin 2023 – Immobilier
terroir d'Eswars – Aliénation de la parcelle
ZA 6 au profit de Monsieur MILLIOT Franck.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse,
Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mr
Michel Mauprivez, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy,
Mme Monique Bouquignaud, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mme Sabine
Cagnard donne procuration à Mme Dominique
Cardon.**

Par délibération n° 23-075 du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration avait accepté avec 13 voix pour et une voix contre la vente de la parcelle de terre cadastrée ZA 6 de 1h 86a 10ca sis Lieu-dit Champ Légère (59161) sur le terroir d'Eswars **au prix de 12 097.00€ soit 6 500.00€ l'hectare** au profit de Monsieur MILLIOT Franck.

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération n° 23-075 du 26 juin 2023 comme suit en gras :

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir d'Eswars :

- De la parcelle de terre cadastrée ZA 6 de 1h 86a 10ca sis Lieu dit « Champ Légère » (59161).

Cultivée par Monsieur MILLIOT Franck domicilié, 32 Bis Contour du Marais à Ramillies (59161).

Monsieur MILLIOT Franck souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **13 000.00€ soit 6 985.00€** l'hectare pour la parcelle cadastrée ZA 6 de 1h 86a 10ca sur le terroir d'Eswars.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré avec 13 voix pour et une voix contre :

- Accepte la vente à Monsieur MILLIOT Franck de la parcelle :
 - ZA 6 de 1h 86a 10ca sur le terroir d'Eswars au prix total de **13 000.00€ (treize mille euros)**.
- Décide que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur.
- Dit que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.
- Autorise Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer, au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les membres du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT

D'accepter favorablement/défavorablement la modification de la délibération n° 23-075 du 26 juin 2023 d'aliénation de la parcelle cadastrée ZA 6 de 1h 86a 10ca sis Lieu dit « Champ Légère » sur le terroir d'Eswars au prix de 13 000.00€ (treize mille euros) soit 6 985.00€ l'hectare au profit de Monsieur MILLIOT Franck domicilié, 32 bis Contour du Marais à Ramillies (59161).

De dire que les autres points de la délibération précitées restent inchangés

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

